

**PASSEPORT****PREMIÈRE DEMANDE****Coût : 86€****Durée de validité : 10 ans**

Pour demander un passeport biométrique, les documents à présenter dépendent de votre situation et notamment de la possession d'une carte d'identité sécurisée. Vous devez être de nationalité française. Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande pour procéder à la prise d'empreintes.

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quel guichet à condition qu'il soit équipé d'une station d'enregistrement (mairie, préfecture).

**Pièces à fournir :**

- Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie
- Une photo d'identité conforme aux normes
- Formulaire cerfa n°12100\*02 à imprimer après l'avoir rempli en ligne (ou à remplir sur place)
- Timbres fiscaux : 86 € (achat en ligne)
- Justificatif du domicile : original + photocopie

Si vous n'avez pas de carte d'identité ou si elle est périmée depuis plus de 5 ans :

- Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) (sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé) ; original
- Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française : original + photocopie

**Pour un mineur****Coût : entre 0 et 14 ans : 17€****entre 15 et 17 ans 42€****Durée de validité : 5 ans**

Il est possible de demander un passeport pour tout mineur quel que soit son âge (même un bébé), à condition qu'il soit de nationalité française.

Sa présence lors du dépôt de la demande est indispensable uniquement s'il est âgé de 12 ans ou plus. Il doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale (parent ou tuteur).

À noter : un enfant ne peut plus être inscrit sur le passeport de l'un de ses parents, il doit disposer d'un passeport personnel.

**Retrait du passeport**

Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative. Le passeport qui est délivré est un passeport biométrique.

Il doit être retiré dans les 3 mois qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, il est détruit. Vous devez le retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier et le signer sur place.

**RENOUVELLEMENT****Coût : 86€****Durée de validité : 10 ans**

Pour demander un nouveau passeport, vous devez vous rendre au guichet avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents à présenter dépendent de votre situation et notamment de la possession d'un titre (passeport ou carte d'identité) sécurisé. Le passeport peut être renouvelé, avant ou après sa date de péremption. Cependant, si la demande est faite alors que l'ancien passeport est toujours valide, le montant du nouveau passeport n'est pas diminué de la période de non utilisation de l'ancien passeport. Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande pour procéder à la prise d'empreintes.

**Pièces à fournir :**

- Passeport : original + photocopie
- Une photo d'identité conforme aux normes
- Formulaire cerfa n°12100\*02 à imprimer après l'avoir rempli en ligne (ou à remplir sur place)
- Timbres fiscaux : 86 € (achat en ligne)
- Justificatif du domicile : original + photocopie

Si vous avez un passeport valide (ou périmé depuis moins de deux ans, ou biométrique) :

- Passeport : original + photocopie
- Si vous n'avez plus de passeport (ou s'il est périmé depuis plus de 5 ans, ou depuis plus de 2 ans et pas biométrique) :

- Carte d'identité (valable ou périmée depuis moins de 5 ans) : original + photocopie ou acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) ; original (sauf si vous êtes né dans une commune où l'état civil est dématérialisé)
- Si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française : original + photocopie

**CARTE D'IDENTITÉ****PREMIÈRE DEMANDE****Coût : gratuit****Durée de validité : 15 ans et 10 ans pour les mineurs**

La carte d'identité n'est pas obligatoire mais pour certaines démarches, il est nécessaire de justifier de son identité.

Vous devez être de nationalité française.

Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande pour procéder à la prise d'empreintes. La demande doit être déposée auprès des mairies « équipées d'un dispositif de recueil ».

**Pièces à fournir :**

- Une photo d'identité récente et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm)
  - Justificatif de domicile (document original).
- Si vous avez un passeport valide (ou périmé depuis moins de deux ans, ou biométrique) :
- Passeport : original + photo

copie

Si vous n'avez pas de passeport (ou s'il est périmé depuis plus de 5 ans, ou depuis plus de 2 ans et pas biométrique) :

- Acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) : original
- Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française : original + photocopie

**Pour un mineur****Durée de validité : 15 ans**

Tout mineur français peut avoir une carte d'identité quel que soit son âge (même un bébé). L'enfant et son responsable doivent se présenter ensemble au guichet. Leur présence est indispensable. Le responsable doit exercer l'autorité parentale. Il peut s'agir du père, de la mère ou du tuteur. Il doit présenter sa propre pièce d'identité.

**Retrait de la carte**

Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative. La carte doit être retirée au lieu du dépôt du dossier, dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, elle est détruite.

**RENOUVELLEMENT****Coût : gratuit si l'ancienne carte est présentée****Durée de validité : 15 ans**

L'ancienne carte doit être présentée, sinon la procédure de demande sera différente. Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande. La demande doit être déposée auprès de la mairie du lieu de domicile.

**Pièces à fournir :**

- Un formulaire de demande de carte d'identité (à compléter et signer). Vous devez le remplir et le signer.
- Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie
- 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
- Justificatif de domicile : original + photocopie

**PERTE OU VOL****Coût : 25€****Durée de validité : 15 ans**

Si le demandeur a perdu ou s'est fait voler sa CNI il doit, en plus des pièces à fournir pour toute demande de CNI :

- Déclarer la perte en remplissant le formulaire de déclaration de perte de CNI (au lieu de dépôt du dossier de demande de CNI).

- Ou, s'il a déjà effectué cette déclaration auprès des services de police nationale ou de gendarmerie, d'un consulat de France à l'étranger ou des services de police étrangers, il doit présenter le récépissé de la déclaration.
- Et fournir également si possible un document officiel avec photographie (passeport, permis de conduire, carte permis de chasser...).

**AVIS****Avis administratifs**

Commune de Saint-Jean-le-Vieux

**APPROBATION DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)**

Par délibération en date du 6 février 2019, le Conseil Municipal de Saint-Jean-le-Vieux a décidé d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Cette délibération est affichée en Mairie pendant un mois à compter du 15 février 2019. Le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Préfecture.

13660900

**Plan local d'urbanisme**

VILLEFRANCHE  
BEAUJOLAIS  
agglo

**PRESCRIPTION D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE JASSANS-RIOTTIER**

Par arrêté en date du 11 février 2019, M. le Président de la CAVBS a prescrit une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Jassans-Riottier.

L'objet de cette procédure est de permettre la création d'un pôle hôtelier et de réception dans le parc de Cillery à Jassans-Riottier. Ce projet revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'il :

- S'inscrit dans la politique d'accueil touristique de l'agglomération visant à valoriser le fleuve Saône comme vecteur de développement touristique et économique ;
- S'inscrit dans une volonté de concilier l'environnement paysager et naturel lié à la Saône ;
- Permet la création d'une offre hôtelière et d'accueil de tourisme d'affaire dont l'agglomération reste aujourd'hui trop faiblement pourvue ;
- Répond à la volonté de développer un accueil touristique s'appuyant sur le patrimoine historique.

Le projet de pôle hôtelier et de réception dans le parc de Cillery nécessite une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Jassans-Riottier pour les raisons suivantes :

- Le PADD du PLU de la commune de Jassans-Riottier évoque le parc de Cillery comme un pôle vert, sans possibilité de réaliser une opération d'accueil touristique ;
- La zone concernée est classée en zone Nc au PLU de la commune de Jassans-Riottier qui ne permet pas de nouvelles constructions ;
- Le zonage et le règlement actuels ne présentent pas des outils réglementaires suffisants pour assurer la préservation du parc en ce qui concerne la biodiversité.

L'arrêté de prescription de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Jassans-Riottier sera affiché à la mairie de Jassans-Riottier ainsi qu'au siège administratif de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, 115 rue Paul Bert à Villefranche-sur-Saône pendant un mois.

Daniel FAURITE, Président

136356000

**ADJUDICATIONS IMMOBILIÈRES****M<sup>r</sup> BERNASCONI**

Avocat Associé

de la SELARL BERNASCONI ROZET  
MONNET-SUETY FOREST DE BOYSSON  
à Bourg-en-Bresse - 9, avenue Alsace Lorraine

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

D'une maison d'habitation

sise à Echenevex (01170)

584, rue du Bourg - Domaine de Varfeuil

Une maison individuelle à usage d'habitation avec jardin et piscine Lot n° 8 du lotissement " Le Domaine de Varfeuil ", le tout cadastré : Section AM Numéro 52 Lieudit " 584, rue du Bourg ", pour 09a 77ca  
**Comprendant :**  
Au rez-de-chaussée : Entrée, toilettes, séjour avec cheminée, cuisine, suite parentale, buanderie et garage  
À l'étage : 3 chambres, une salle de bains, une salle de douche et toilettes  
Surface habitable : 163,94 m<sup>2</sup>

LES LIEUX SONT LOUÉS DEPUIS LE 8 JUILLET 2017  
MOYENNANT UN LOYER MENSUEL DE 2 750 EUROS

**SUR LA MISE A PRIX DE 250 000 EUROS outre charges**

**ADJUDICATION LE MARDI 2 AVRIL 2019 A 14 HEURES**  
À l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilière du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse au Palais de Justice  
32, avenue Alsace Lorraine - 01000 Bourg-en-Bresse

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse où il a été déposé.

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un avocat du barreau de l'AIN. Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de l'AIN, de 10% du montant de la mise à prix.

Pour Extrait, M<sup>r</sup> BERNASCONI Avocat Associé  
de la SELARL BERNASCONI ROZET  
MONNET-SUETY FOREST DE BOYSSON

136633600

**Signodeco**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 9, Cours d'Herbouville - 69004 Lyon

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Lyon du 9 février 2019, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** SAS  
**Dénomination :** Signodeco  
**Siège :** 9, Cours d'Herbouville - 69004 Lyon  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
**Capital :** 1 000 euros  
**Objet :** signalétique, décoration de vitrines, enseignes  
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
**Transmission des actions :** la cession des actions de l'Associé Unique est libre.  
**Agrément :** les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.  
**Président :** Monsieur Alain DURIF, demeurant 56, Chemin du Gallot 69230 St-Genis-Laval,  
La Société sera immatriculée au RCS de Lyon,

Pour Avis, le Président

136541000

**VARIBO**

Société civile immobilière  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : Zac du Puy d'Or  
69 allée des Noisetiers - 69760 Limonest  
RCS Lyon  
En cours de formation

Par acte SSP du 15/02/2019 à Lyon, la société sus-désignée a été constituée : - **Objet social :** l'acquisition en pleine propriété, en usufruit en nue-propriété, l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de tout bien immobilier et notamment l'acquisition à cette fin de terrains agricoles ou non, de terrains ou tenements industriels, de locaux nus, de commerce, de bureaux ;net notamment l'acquisition de locaux professionnels sis ZAC DU PUY D'OR - 69 allée des Noisetiers - 69760 LIMONEST - **Durée :** 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS de Lyon - **Gérance :** M. Vasco LOPES demeurant 88, chemin des Terras 69210 Lentilly - **Cession de parts :** agrément des associés représentant au moins les 2/3 des parts sociales requis pour toute cession aux tiers ou entre associés.

136543700

**Dénomination :** SL CONSULTING. **Forme :** Société par Actions Simplifiée. **Capital :** 1 000 euros. **Siège social :** 6, Rue du Meboud - 69120 Vaulx-en-Velin. **Objet :** Bureau d'étude en énergie renouvelable et panneaux photovoltaïques. **Durée :** 99 années. **Admission aux assemblées et droits de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. **Agrément :** Toutes cessions et transmissions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président :** Monsieur Samuel LALOUM demeurant 38, rue Victor Hugo 69002 Lyon. **Immatriculation RCS de Lyon,**

Pour avis

136590900

**Dissolutions****RECTIFICATIF**

A l'annonce n° 960885400 parue dans " Le Progrès du Rhône " du 14/12/2018 relative à la Société SHAROO Il y avait lieu de lire : Par décision commune lors de l'AG Extraordinaire du 09/12/2018 ...

136643400

**Transferts de siège social**

S.T.A SERVICES. Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros. **Siège social :** 6, rue Georges Seguin, 69120 Vaulx-en-Velin. 830 253 159 RCS Lyon. - Aux termes des décisions de l'assemblée générale en date du 1<sup>er</sup> février 2019, les associés de la société par actions simplifiée S.T.A SERVICES ont décidé de transférer le siège social du 6, rue Georges Seguin, 69120 Vaulx-en-Velin, au 12, chemin Maurice Ferreol, à Vaulx-en-Velin 69120, à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis, Le Président

134629300

**SCI LE CHATELARD**

SCI au capital de 1000 euros  
309, avenue Général Franck de Peyronnet  
69270 Cailloux-sur-Fontaines  
RCS Lyon 449 532 639

Par décision de l'AGE en date du 2/01/2019, les décisions suivantes ont été prises :  
Transfert du siège social de la SCI LE CHATELARD au 42, quai Joseph Gillet - 69004 Lyon à compter du 2/01/2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

136529900

**NL RECEPTIONS**

S.A.R.L. au capital de 17 000 euros  
Siège social : Le Chambost - 69470 Ranchal  
751 464 793 RCS Villefranche Tarare

Suivant décision en date du 01.02.19, l'associé unique a décidé de : transférer le siège social au 651 route de Rutly, Les Petites Bruyères 69220 Belleville en Beaujolais St Jean D'Ardières, et d'étendre l'objet social aux activités de réception en salle et d' hébergement en gîte ou chambres d'hôtes. Les statuts ont été modifiés.

961343400

**Fonds de commerce**

Rectificatif à l'annonce parue le 19 février concernant la vente L'ADDICT. La date de l'enregistrement auprès du SDE est erronée puisqu'il s'agit du 7 février 2019 au lieu du 14 février 2019. La référence de l'enregistrement est 6904P61 2019 A 2550 au lieu de 2019 A 2550 comme indiqué dans l'annonce.

136564100

**Modifications statutaires**

**SCI HUE**  
au capital de 1400 euros  
4 quai de la Pêcherie -69001 Lyon  
491106423 RCS Lyon

Suivant acte de Me DUPERRAY, Notaire, du 12/02/2019 Mrs FÉRIER Cyril et François demeurant respectivement à Lyon (69001) 4 quai de la Pêcherie et Chamroz (01800) 26 rue Gal Messimy ont cédé à Mme Jacqueline VILLOTTE demeurant 86 ave de Breteuil (75015) Paris et M. Stéphane VILLOTTE demeurant 38bis chemin de Fontanères (69110) Ste Foy Les Lyons 140 parts sociales détenues dans la SCI HUE, sus désignée Monsieur VILLOTTE, sus-désigné a été nommé gérant. Les statuts ont été modifiés.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon.

961515400

**SECATRA**

SARL au capital de 41.161,23 euros  
Siège social : 4, Impasse Monge - 69330 MEYZIEU  
313 550 915 RCS LYON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13.02.2019 a décidé la transformation de la Société en SAS sans création d'un être moral nouveau. La dénomination, le capital social, l'objet, le siège et la durée demeurent inchangés.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions de titres de capital ou de valeurs mobilières sont libres. M. Christian PICTON a cessé ses fonctions de gérant. **PRÉSIDENT** nommé : MATEVA, SAS sise 4 Impasse Monge - 69330 MEYZIEU (412 459 216 RCS LYON) **Commissaire aux comptes :** CHIFFRES EXPERTS-COMPTABLES, sise Centre d'Affaires Valeurop - 1 Avenue de l'Europe - 01100 OYONNAX 961515500

**AVIS****Avis administratifs**

**GRAND LYON**  
la métropole

Lyon Confluence .fr

**AVIS ADMINISTRATIF****LYON 2<sup>ÈME</sup>**

ZAC "Lyon Confluence 1 côté Saône"  
ZAC "Lyon Confluence 2 côté Rhône"

Par délibérations n° 2018-3246 et n°2018-3247 du 10 décembre 2018, le Conseil de Métropole a approuvé la signature de l'avenant n°5 au traité de concession de la ZAC "Lyon Confluence 1 côté Saône" et de l'avenant n°9 au traité de concession de la ZAC "Lyon Confluence 2 côté Rhône", signés le 05 février 2019. Ces délibérations sont affichées à l'Hôtel de Métropole et à la Mairie de Lyon 2<sup>ème</sup> pendant 1 mois.

135858600

**Plan local d'urbanisme****AVIS ADMINISTRATIF**

Par délibération n°2019-02-05 du 12 février 2019, le Conseil Municipal de la Commune de Sérézin-du-Rhône a approuvé la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme. Cette délibération est affichée et consultable en Mairie. Le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

136260500

**PRESCRIPTION D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE JASSANS-RIOTTIER**

Par arrêté en date du 11 février 2019, M. le Président de la CAVBS a prescrit une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Jassans-Riottier.

L'objet de cette procédure est de permettre la création d'un pôle hôtelier et de réception dans le parc de Cillery à Jassans-Riottier. Ce projet revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'il :

- S'inscrit dans la politique d'accueil touristique de l'agglomération visant à valoriser le fleuve Saône comme vecteur de développement touristique et économique ;
- S'inscrit dans une volonté de concilier l'environnement paysager et naturel lié à la Saône ;
- Permet la création d'une offre hôtelière et d'accueil de tourisme d'affaire dont l'agglomération reste aujourd'hui trop faiblement pourvue ;
- Répond à la volonté de développer un accueil touristique s'appuyant sur le patrimoine historique.

Le projet de pôle hôtelier et de réception dans le parc de Cillery nécessite une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Jassans-Riottier pour les raisons suivantes :

- Le PADD du PLU de la commune de Jassans-Riottier évoque le parc de Cillery comme un pôle vert, sans possibilité de réaliser une opération d'accueil touristique ;
- La zone concernée est classée en zone Nc au PLU de la commune de Jassans-Riottier qui ne permet pas de nouvelles constructions ;
- Le zonage et le règlement actuels ne présentent pas des outils réglementaires suffisants pour assurer la préservation du parc en ce qui concerne la biodiversité.

L'arrêté de prescription de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Jassans-Riottier sera affiché à la mairie de Jassans-Riottier ainsi qu'au siège administratif de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, 115 rue Paul Bert à Villefranche-sur-Saône pendant un mois.

Daniel FAURITE, Président

136356000

**Avis divers****Changement de nom patronymique**

Mme Yvie, Olga, Patience OUBARI née le 07-11-1970 à Brazzaville Congo, demeurant au 22, avenue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny 69500 Bron, agissant en son nom personnel, dépose une requête auprès du Gardes des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de OUBARI MARIOTTI.

136261900

## APPELS D'OFFRES AVIS ADMINISTRATIFS ET ANNONCES LEGALES

Nos services  
sont à votre disposition  
Confiez-nous  
vos formalités

**04 72 22 24 25**

[lpral@leprogres.fr](mailto:lpral@leprogres.fr)